



REFERENTIEL DE LABELLISATION

pour l'enseignement de la Gym Senior
organisée par la Fédération Française de Gymnastique



CHAPITRE 1

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 - Objet

Ce référentiel s'inscrit dans le cadre de la **Labellisation Gym Senior**.

1.2 - Domaine d'application

Ce référentiel s'adresse à toutes les associations affiliées à la Fédération Française de Gymnastique, qui ont pour objet l'enseignement des activités Gym Senior destinées aux adultes de 50 ans et plus.

La demande et l'audit de renouvellement du label doit être effectués avant la fin de la date de validité.

CHAPITRE 2

GLOSSAIRE

2.1 - Abréviations

FFG : Fédération Française de Gymnastique.

2.2 - Définitions

Référentiel : le référentiel est le document de référence qui précise les caractéristiques de certification des clubs par la FFG.

Labellisation : la labellisation est la remise d'un label par la Fédération Française de Gymnastique, suite à la visite d'un auditeur mandaté par la Commission Régionale de Labellisation (CRL).

Label : le label est une reconnaissance du respect des critères définis pour l'activité Gym Senior.

CHAPITRE 3

CONTEXTE

3.1 - Présentation du demandeur

La Fédération Française de Gymnastique est une association reconnue d'utilité publique fondée le 28 septembre 1873. Elle regroupe en son sein, sur le plan départemental, régional et national, les associations affiliées.

3.1.1 Attributions de la Fédération Française de Gymnastique

Elle a pour objet:

- ✓ de favoriser la création de nouvelles associations,
- ✓ de susciter parmi la jeunesse de l'un et l'autre sexe, le goût des exercices physiques avant, pendant et après la scolarité,
- ✓ d'organiser et diriger tout ce qui a trait à la pratique des disciplines sportives déléguées par le Ministère en charge des sports,
- ✓ de former des cadres pour l'encadrement des clubs.

La Fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives.

3.1.2 Composition de la Fédération Française de Gymnastique

La Fédération se compose d'associations constituées dans les conditions prévues par les articles L.121-1 et suivants du Code du Sport.

Elle peut comprendre, également, des membres donateurs et bienfaiteurs agréés par le Comité Directeur.

Elle peut, dans les conditions prévues à l'article 8 de son règlement intérieur, agréer des établissements en vue de les faire participer à la vie de la Fédération.

3.2 - Textes réglementaires et de référence

3.2.1 Textes réglementaire

- ✓ Code du Sport
- ✓ Article L.211-1 et suivants du Code du Sport (formation aux professions du sport et enseignement contre rémunération)
- ✓ Article R.211-1 et suivants du code du sport.

3.2.2 Textes de référence

- ✓ Statuts de la Fédération Française de Gymnastique.
- ✓ Règlement Intérieur de la Fédération Française de Gymnastique.
- ✓ Règlements techniques de la Fédération Française de Gymnastique - Brochure par spécialité : Gymnastique Artistique Masculine et Féminine - Gymnastique Rythmique – Trampoline et Tumbling - Gymnastique acrobatique – Gymnastique Aérobie – Gymnastique pour tous.
- ✓ Guide de la Formation de la Fédération Française de Gymnastique en vigueur.
- ✓ Guide de la Fédération Française de Gymnastique «Guide des Equipements Gymniques».

3.3 - Présentation du label Gym Senior

Dans le cadre d'une démarche citoyenne et participative, la Fédération Française de Gymnastique s'intéresse en particulier aux pratiques physiques et sportives des seniors. Cette orientation rejoint celles prises par l'Etat dans le programme «bien vieillir» s'adressant aux personnes de plus de cinquante-cinq ans.

La pratique régulière d'une activité gymnique présente des intérêts multiples en particulier :

- ✓ Entretien et amélioration des capacités physiques et psychologiques,
- ✓ Maintien des liens sociaux,
- ✓ Prévention des effets du vieillissement.

L'activité Gym Senior de la Fédération Française de Gymnastique s'adresse à un public de cinquante ans et plus. Elle comprend notamment :

- ✓ Activités gymniques d'entretien : renforcement musculaire et stretching,
- ✓ Activités gymniques cardio-vasculaires,
- ✓ Activités d'expression,
- ✓ Parcours gymniques.

Le label Gym Senior souligne la validité des méthodes éducatives de l'encadrement et des conditions de pratique mises à disposition par l'association pour des adultes de 50 ans et plus.

3.4 - Les enjeux du label Gym Senior

Les enjeux sont les suivants :

- ✓ Garantir la qualité et l'adaptation au public senior des contenus de la pratique gymnique.
- ✓ Garantir la qualification de l'encadrement.
- ✓ Garantir la qualité de l'environnement et le respect des normes de sécurité en vigueur.
- ✓ Informer et sécuriser le public sur les services et modalités d'accueil.
- ✓ Donner une image forte au public et aux partenaires publics et privés par une reconnaissance et un engagement de la Fédération Française de Gymnastique.

CHAPITRE 4

CARACTERISTIQUES LABELLISEES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

4.1 - Sommaire des caractéristiques certifiées

1. Affiliation et Projet
2. Communication
3. Structure d'accueil
4. Structure d'activité
5. Organisation pédagogique
6. Satisfaction des licenciés

4.2 - Détail de chaque caractéristique labellisée

4.2.1 L'association : affiliation et projet

L'association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique.

Tous les adhérents de l'association sont licenciés à la Fédération Française de Gymnastique.

L'association possède un projet associatif et met en œuvre un plan de développement aux activités gymniques Senior à court, moyen et long terme correspondant aux orientations fédérales (démarche qualité, satisfaction des licenciés, fidélisation,...).

4.2.2 Communication

Identification de l'association et de ses activités

L'association, identifiée comme affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, communique sur l'activité Gym Senior auprès des instances de la commune, des différentes collectivités territoriales.

Moyens de communications

L'association met en œuvre un plan de communication local (même succinct).

Lorsqu'elle a obtenu le label, l'association appose le logo label Gym Senior sur tous les supports de communication qu'elle diffuse (courriers, documents, affiches, tracts, site internet, réseaux sociaux...)

4.2.3 Structure d'accueil

Le club assure un accueil de qualité au public, pour cela il dispose :

- ✓ D'une messagerie téléphonique (sur le téléphone fixe ou /et le portable),
- ✓ D'une adresse mail permanente,
- ✓ D'un panneau d'information sur le club et ses activités,
- ✓ D'un accueil adapté avec la présence d'un représentant du club, capable d'informer sur l'organisation des activités Gym Senior et sur les contenus pédagogiques.

4.2.4 Structure d'activité

Caractéristiques et logistique des espaces de pratique, assurant confort et sécurité :

- ✓ Le matériel de l'activité Gym Senior répond aux normes de sécurité en vigueur,
- ✓ La mise en place des circuits et l'aménagement de la salle sont organisés selon les recommandations pédagogiques et de sécurité de la Fédération Française de Gymnastique.

4.2.5 Organisation pédagogique

L'activité physique et sportive de l'adulte est privilégiée.

Contenu d'activités

- ✓ Les activités doivent être avant tout conviviales.
- ✓ Elles doivent contribuer à l'entretien et l'amélioration des capacités physiques et psychologiques, au maintien des liens sociaux et à la prévention des effets du vieillissement.
- ✓ Une progression pédagogique contenant des objectifs de réalisation est proposée aux adhérents.

Organisation du temps et des groupes

- ✓ La durée d'une séance et l'organisation des groupes dépendent du support d'activité et du niveau physique des pratiquants.
- ✓ Les groupes doivent être les plus homogènes possibles et constitués à partir d'une évaluation des capacités physiques des adhérents.
- ✓ Une pratique régulière doit être proposée aux adhérents seniors (au minimum une séance hebdomadaire)

Encadrement

- ✓ Chaque séance est placée sous la responsabilité pédagogique d'un animateur titulaire du diplôme d'animateur fédéral spécialisé des activités gymniques Senior et inscrit dans un cursus permanent de formation continue FFG.
- ✓ L'encadrement utilise et met en application les recommandations pédagogiques et de sécurité préconisées lors des formations Fédération Française de Gymnastique.

4.2.6 Satisfaction des licenciés

Le club est à l'écoute.

Le club vérifie, chaque année, le taux de fidélisation de ses adhérents.

Le club interroge de façon annuelle les pratiquants sur leur degré de satisfaction quant à l'encadrement et aux activités proposées.

Le traitement des réclamations

Les réclamations sont notées et prises en compte pour être transmises aux dirigeants de la structure. Les pratiquants doivent être assurés de leur suivi.

CHAPITRE 5

ATTRIBUTION DU LABEL GYM SENIOR

5.1 – Conditions d’attribution du label Gym Senior

Pour obtenir le label, tout club doit :

- ✓ Réaliser un autodiagnostic avec le référent identifié, consistant en la vérification de la conformité de la situation du club au référentiel.
- ✓ Signer la fiche d’engagement et la transmettre au comité régional.
- ✓ Si besoin demander à la Commission Régionale de Labellisation un auditeur pour un accompagnement.
- ✓ Demander, à la Commission Régionale de Labellisation, la visite d’un auditeur régional.
- ✓ Être en mesure de fournir les documents ou enregistrements nécessaires.

Le responsable ou le référent Senior du club identifie les points faibles et définit avec le Président, un plan d’amélioration qui précise les échéances et la mise en place d’actions correctives, en cas de non-conformité au référentiel.

À la date de l’audit, le club doit être en mesure d’apporter la preuve **qu’il a mis en place de manière effective** les dispositions définies dans le référentiel.

5.2 – L’audit d’attribution du label Gym Senior

L’audit d’attribution du label est réalisé par un auditeur nommé par la Commission Régionale de Labellisation (CRL).

L’audit d’attribution du label comprend :

- ✓ Un appel téléphonique mystère.
- ✓ Un contrôle de l’organisation documentaire consistant en une vérification du contenu des documents et de leur application et de la mise en place des enregistrements.
- ✓ Une vérification d’éléments matériels (affichage, organisation et sécurité du site et des locaux).
- ✓ Des entretiens avec l’ensemble des acteurs de l’activité Gym Senior et surtout avec **le référent identifié**, personne indispensable pour mener à bien l’audit.
- ✓ La réunion de clôture en présence du Président ou de son représentant dûment mandaté.

Les points et les méthodes de contrôle utilisés pour l’audit d’attribution du label sont définis, pour chacune des caractéristiques labellisées, dans le tableau du chapitre 5, ci-après.

5.3 - La surveillance du label Gym Senior

La surveillance est réalisée par la Commission Régionale de Labellisation afin de s'assurer que le club bénéficiaire du label est toujours en conformité avec le référentiel.

Il consiste en un contrôle (si besoin est) sur la période de validité du label (4 ans). Il est réalisé par un auditeur régional.

De même que l'audit d'attribution du label, la surveillance est réalisée sous la forme d'une visite au club. Ce contrôle n'est pas inopiné, un rendez-vous téléphonique est pris préalablement avec le Président du club.

La surveillance est centrée, plus particulièrement, sur les éléments ou documents susceptibles d'avoir évolués depuis l'audit de labellisation ou l'audit précédent.

À cet effet, la Commission Régionale de Labellisation, en charge de la surveillance du label, se doit d'archiver l'ensemble des rapports d'audit délivrés par les auditeurs suite à leur visite. Ces rapports seront transmis aux auditeurs, qu'elle aura nommés, avant leur visite de contrôle.

En résumé, le contrôle porte essentiellement sur les points suivants :

- ✓ S'il y a lieu, la vérification de la mise en œuvre effective des actions correctives proposées suite aux écarts détectés lors de l'audit précédent.
- ✓ La bonne compréhension par l'ensemble des acteurs du club de l'état d'esprit du Label Gym Senior.

À noter que la périodicité des suivis par la Commission Régionale de Labellisation sera modifiée en fonction de changements importants, tels que le changement d'animateur senior ou lieu de pratique.

5.4 - L'archivage documentaire

Afin que la fédération puisse contrôler l'historique de l'application du référentiel, le bénéficiaire du label Gym Senior procède à l'archivage des documents et enregistrements assurant la traçabilité des actions entreprises et apportant la preuve du respect des caractéristiques labellisées.

Cet archivage comprend :

- ✓ l'ensemble des documents utilisés pour la mise en œuvre des caractéristiques labellisées (référentiel...).
- ✓ les enregistrements prouvant le respect dans le temps des caractéristiques labellisées et des actions entreprises.

La durée d'archivage à respecter est au minimum de :

- ✓ ans pour ce qui touche au référentiel et au plan de contrôle interne et externe.
- ✓ 1 an pour les autres enregistrements.
- ✓ selon la réglementation pour tous les documents administratifs.